

TRANSCRIPTION DE NAISSANCE

	الاسم
	اللقب
	اسم الأب
	اسم الجد
	اسم ولقب الأم
	جنسية الأم
	الإمضاء

Transcription de naissance

Conditions :

- La naissance doit avoir eu lieu dans la circonscription consulaire.
- Le nouveau-né ne doit pas avoir été transcrit sur un registre d'état civil tunisien.

Pièces à fournir :

- Remplir le formulaire.
- 2 Actes de naissance (intégral) délivré par la mairie datant de moins de 3 mois.
- 2 Photocopies de la carte d'identité nationale ou du passeport des parents.
- Livret de famille Tunisien, s'il y a lieu.

N.B :

Les parents de nationalité tunisienne ou binationaux sont invités à présenter leurs pièces d'identité tunisiennes (carte d'identité ou passeport tunisien).

مكان الولادة هو المحدد الوحيد للدائرة القنصلية المكلف بتسجيل الولادة
لا يمكن تسجيل المولود إلا بالدائرة القنصلية التي يعود لها بالنظر مكان الولادة